# SNUipp-FSU. 64

66, rue Montpensier 64 000 Pau

**)**: 05.59.80.28.27



école

# **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Saisie des vœux : Du 29 avril au 10 mai

Résultats premier mouvement : CAPD 31 mai

Saisie des vœux phase d'ajustement : Du 22 au 24 juin

Résultats phase d'ajustement: CAPD 30 juin

Permanence spéciale premier mouvement Mercredi 4 mai

De 14h à 17 h00

PAU au SNUipp, <u>66 rue Montpensier</u>
BAYONNE <u>à la bourse du travail</u>

# Le barème mouvement

### Ancienneté de service

(+ validation possible de services antérieurs)

Note

Enfants de moins de 20 ans (1 point par enfant)

Bonifications éventuelles (fermeture/points RRS ou écoles isolées/ handicap/ intérim direction...)

### Présentation

Le mouvement des personnels intra départemental est régi par un barème et des règles propres à chaque département.

Depuis quelques années, une circulaire académique freine cependant la prise en compte des disparités locales et l'écoute des demandes des délégués des personnels du 64.

L'ensemble de ces règles et la circulaire mouvement sont disponibles sur le site de l'Inspection quelques jours avant le lancement des opérations. Nous vous conseillons vivement de les lire attentivement.

Nous tentons, par ce dossier, de vous éclairer au mieux sur son fonctionnement, de vous conseiller, de vous expliquer des phases complexes qui pourraient avoir de l'incidence sur votre affectation.

Ce sera également l'objectif des permanences exceptionnelles que nous tiendrons dans chaque période de saisie des vœux.

Evidemment, n'hésitez pas à nous contacter sur les permanences habituelles pour tout éclair-cissement.

J'ai imprimé les vœux, il me reste à téléphoner aux écoles, cocher les postes qui me plaisent, barrer ce qui me sont impossibles, surligner ce que je peux espérer, appeler les copines pour comparer...



# Deux grandes phases:

### 1 er mouvement en avril-mai

### participent obligatoirement:

les enseignants nommés à titre provisoire, les PES sortants, les victimes de fermetures, les intégrés permutations informatisées

<u>participent éventuellement</u>, les maîtres titulaires, les maîtres sollicitant leur ré-intégration...

### Phase d'ajustement en juin

(pour les déçus du premier mouvement)

# Restent ensuite les affectations d'office

(Juillet; Août; Septembre...) pour ceux qui n'ont rien obtenu

### Les nominations

La plupart des nominations du 1er mouvement sont à titre définitif (ce qui signifie que l'année suivante, vous ne pourrez participer qu'au 1 er mouvement).

Consulter cependant la liste des cas particuliers ci-dessous et les annexes lors de la parution du mouvement. Toutes les nominations du second mouvement ou des affectations d'office sont faites à titre provisoire.

### Liste des postes

Tous les postes vont apparaître au mouvement. Mais attention, certains ne se libéreront probablement pas.

La lisibilité du mouvement est du coup particulièrement opaque...

### Des cas particuliers...

- -Certains postes nécessitent des qualifications particulières et seuls les collègues possédant cette qualification peuvent postuler: conseillers pédagogiques, PEMF, maître E et G, psychologue scolaire, poste basque, poste béarnais.
- -D'autres postes nécessitant une spécialisation sont ouverts à l'ensemble des collègues: direction, CLIS, SEGPA. Ces derniers ne sont pas prioritaires dessus et y sont nommés à titre provisoire, y compris lors du premier mouvement.

### Les vœux

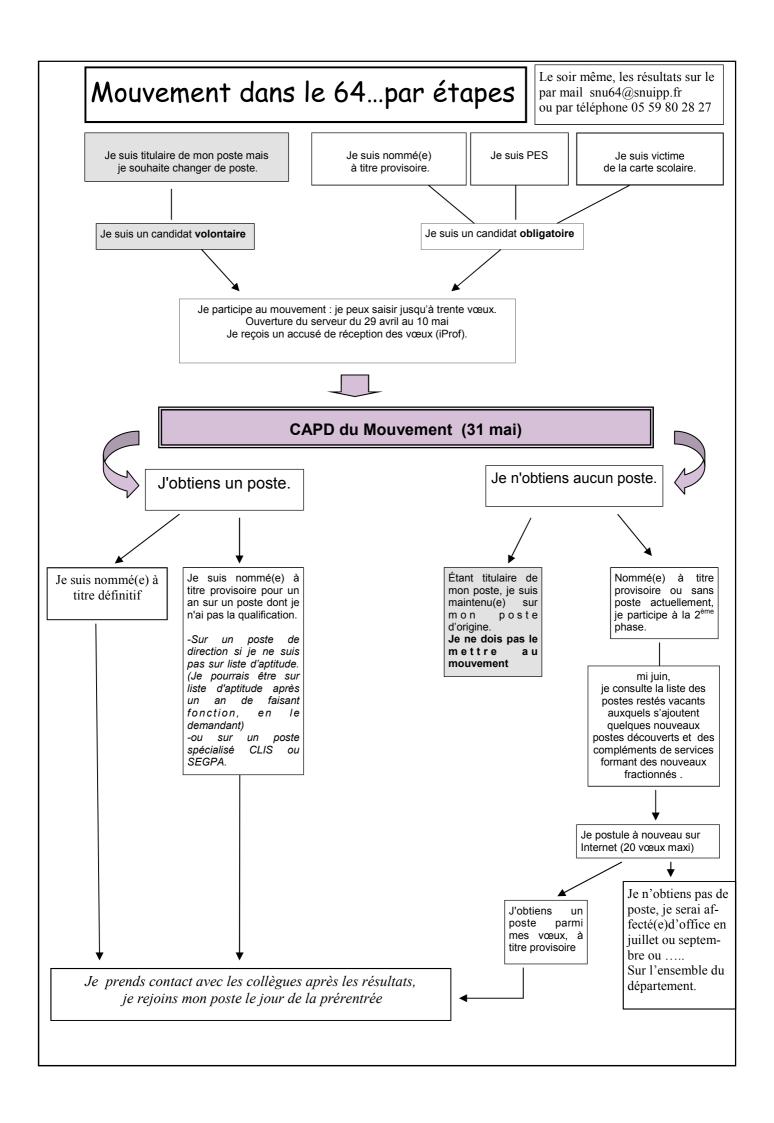
### Au premier mouvement, 30 vœux sont possibles.

Vous pouvez en faire le nombre que vous voulez, même un seul!.

Vous pouvez également faire éventuellement des vœux géographiques.

Par contre, si vous ne formulez aucun vœu lors de cette première phase et que vous êtes un candidat obligatoire, vous prenez un risque certain lors du second mouvement y compris celui d'une affectation d'office.

Au second mouvement, le nombre maximum de vœux passe à 20. toujours rien d'imposé mais nous vous recommandons plutôt ce coup ci d'en faire le maximum car après, ce sont les affectations d'office.



# Postes réservés aux anciens!

Le SNUipp-FSU a toujours défendu une attention particulière pour l'entrée dans le métier. Cela signifie un suivi en formation mais aussi quelques changements de règles au mouvement.

C'est ainsi que nous avions obtenu en 2005 la participation des PE2 dès le premier mouvement, ce qui n'était pas le cas avant. De même lors des affectations d'office, les PE2 et les T1 n'étaient pas placés sur des postes ASH (sauf demande de leur part) dans la mesure du possible.

Depuis l'an dernier, aux postes ASH s'ajoute une liste de classes uniques et des écoles en RAR et RRS sur lesquels les PES sortants ne pourront être nommés d'office (liste actualisée disponible dans les annexes mouvement de l'administration), dans la mesure du possible.

Ce qui ne les empêche pas de pouvoir être volontaires et de les demander dans leurs vœux!

### Fermeture de classe

C'est le dernier adjoint nommé sur une école qui est victime de la fermeture.

Le barème n'entre en jeu que lorsque deux collègues sont arrivés en même temps sur une école. La directrice, le directeur, les titulaires de secteur ne sont pas concernés par la fermeture.

Le collègue en fermeture bénéficie d'une bonification de points valables pour le mouvement principal et pour la phase d'ajustement:

- 5 points
   (quel que soit le nombre d'années dans l'école)
- Priorité sur l'école uniquement (+ RPI)
   et non plus sur la commune comme c'était le cas
   précédemment et comme nous le demandons depuis trois ans.
- pas de conservation des bonifications l'année suivante en cas d'affectation à titre provisoire.
- Pas de protection en cas de nouvelle fermeture en septembre sur le nouveau poste obtenu.







# Ce qui change cette année

Chaque année, est proposée une réécriture des textes régissant le mouvement départemental des enseignants du premier degré.

Après une tentative à la hussarde de n'offrir qu'une seule saisie de vœux pour le mouvement 2011, après les interventions « musclées » des représentants du personnel, l'administration a finalement reculé et reporte à l'an prochain cette proposition.

	AVANT CETTE ANNEE CE QU'EN PENSE			
			LE SNUipp-FSU	
Vœu géographique	Obligatoire il y a deux ans puis disparu l'an der- nier	Il revient de manière facultative. Il sera étudié dans l'ordre du barème, en priorisant les affectations sur les écoles où il ya le plus de possibilité de postes	Lors que le barème est respec- té, que le vœu reste facultatif et qu'il ne sert pas à réduire la phase d'ajustement à des af- fectations d'office, le SNUipp considère que cela peut être une possibilité qui peut intéres- ser quelques collègues.	
Vœu géographique	C'est la circons- cription qui était la référence du voeu certaine circo urbaine comptant pour du beurre!	C'est le canton qui sert de référence.	Cette nouvelle référence choisie permet plus de préci- sions et de possibilités.	
Temps partiel et direction d'école	Pas de lien entre les deux	Les <u>nouvelles</u> demandes de temps partiel pour les collègues sur poste de direction seront étudiées au cas par cas.	Il était prévu que cette restriction concerne également tous les directeurs et les chargés d'école ; l'administration est revenue sur cette décision Maigre victoire : Pour le SNUipp-FSU c'est une restriction inadmissible qui pénalisera principalement les mères, puisqu'elles constituent l'essentiel des demandes de temps partiel. Le SNUipp a dénoncé cette discrimination et appelle tous les collègues qui souhaiteraient prendre un temps partiel tout en assumant une direction à ne pas renoncer à leur droit à priori et à faire la demande.	
Bonification RRS et RAR	3 points pour trois ans consé- cutifs sur une même école	Cette bonification s'élargit aux collègues qui auraient changé d'école mais seraient restés sur une école RRS ou RAR. Il faut qu'ils en fassent la demande	Si le SNUipp se satisfait que sa demande ait pu être prise en compte, il note cepen- dant encore le manque de progressivité de la bonifica- tion 3 ans ou 10 ans en RRS, même barème	

	AVANT	CETTE ANNEE	CE QU'EN PENSE LE SNUipp-FSU
Priorité après carte scolaire	Priorité sur l'é- cole uniquement	Priorité sur l'école et le RPI	Le SNUipp demande chaque année depuis sa suppression que la priorité de retour soit sur la commune. Si nous obtenons l'élargissement sur le RPI, cette compensation reste maigre pour une mesure de carte subie. L'IA semble cependant avoir noté pour l'an prochain
Maître E	Les postes E pouvaient être pourvus à titre provisoire par des personnels non titrés	Les postes E ne pour- ront être pourvus que par des personnels ti- trés ou préparant l'op- tion.  Si le SNUipp reconnaît l' cessité de spécialisation collègues pour que le pr fasse pleinement partie SED et assure les missi poste E, il ne reste pas cette décision, liée à l'e tion programmée du dis Les RASED et les élèves ficultés vont encore fair frais des réductions buc resMais puisque il par l'aide personnalisée suf Suite à nos demandes, pecteur d'académie s'es gé à recevoir les collègue exerçant cette année su poste pour discuter de l' jet.	
Annexe I	N'existait pas	La liste des écoles ayant des CLIS ou des postes à aménagements parti- culiers (CHA et PASS)	A l'heure de l'inclusion en parti- culier, il est en effet important que les collègues soient au courant des dispositifs qui exis- tent dans chaque école et qu'ils soient conscients du temps de concertation que cela deman- dera.
Annexe II	Liste d'une sé- lection d'écoles en RRS ou RAR	Liste de l'intégralité des écoles en RRS ou RAR	Le SNUipp se félicite que les maternelles soient enfin reconnues comme écoles appartenant pleinement aux RAR et aux RRS, ce qui n'était pas le cas auparavant.
Annexe III	Liste d'écoles re- pérées « difficiles »	Liste des écoles primai- res en classe unique	Les critères établis pour la liste des écoles dites difficiles restaient flous. La reconnaissance de l'isolement pédagogique et de la difficulté à prendre en charge des niveaux de la MS au CM2 comme unique critère permet une clarification nécessaire. La liste était d'abord restreinte aux classes uniques rurales isolées, le SNUipp a demandé que la liste puisse concerner toutes les écoles primaires de classe unique.

# Pourquoi s'adresser au SNUipp?

Tous les trois ans, les enseignants des écoles votent pour leurs délégués des personnels.

Le SNuipp a ainsi 4 élus (sur 7) qui siègent en Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD).

Ils participent donc à la vérification des données de l'administration, vérifient le bon fonctionnement des opérations, au respect des règles communes pour tous, et portent les demandes de modifications. Pour exemple, nous avons vérifié plus de 110 fiches de collèques l'an dernier.

Ainsi cette année le SNUipp a demandé entre autre:

- Le retour des inscriptions de participation pour les titulaires (mouvement plus lisible)
- l'extension de la priorité fermeture à la commune
- L'augmentation de la bonification pour les directeurs
   « intérimaires « qui redemandent le même poste
- La suppression de la note dans le barème mouvement
- La suppression des restrictions de postes pour les collègues à temps partiel.

Défendre, veiller au respect des règles, proposer et...

# Informer

C'est dans cet objectif que le SNUipp-FSU 64 publie ce dossier et qu'il tiendra des permanences spéciales pour vous aider lors de chaque mouvement.

Pensez également à remplir et à nous retourner votre fiche de contrôle syndical.

# **Elections professionnelles**

Pour la première fois, l'ensemble des fonctionnaires sera amené à élire ses représentants aux CAPD et aux CT le 20 octobre 2011.

Pour les écoles, ce sera un vote électronique du 13 au 20 octobre 2011

Votez et faites voter SNUIpp-FSU!

# **SNUipp 64**

### Villa Fanny 66, Rue Montpensier 64000 PAU

**tél.**: 05 59 80 28 27 **Mail**: snu64@snuipp.fr

PERMANENCES du lundi au vendredi de 14 à 17 heures.

### DéléquéEs du Personnel

Mathilde BLANCHARD Yann MOREAU Katy PETRISSANS Catherine BEAUMATIN Hélène OURY Georges BELLES Sandrine ECALLE Cécile SENDERAIN

### <u>Secrétariat</u> <u>départemental</u>

Yann MOREAU

1er degré

Catherine BEAUMATIN
Georges BELLES
Mathilde BLANCHARD
Pierrette FORMET
Monette LACOMME-DUMAS
Mélina Roux
Bertrand SAÜT

### AIS / SEGPA/ ASH

Françoise DALIA Isabelle SARGENI-CHETAUD Monette LACOMME-DUMAS

### Trésorerie

Jean-Philippe CHETAUD Ludivine PASTOR





### **Site Internet**

Vous trouverez en ligne toutes les infos d'actualité, les actions en cours, les infos administratives ... www.snuipp.fr/64



# Mouvement 2011 : fiche de contrôle syndical

A retourner au SNUipp-FSU64 - 66, avenue Montpensier - 64 000 Pau

La CAPD de première phase du mouvement principal devrait se tenir le 31 mai (sous réserve de modification).

Vous pouvez nous retourner cette fiche. Elle nous permettra de contrôler les éléments de votre barème, les postes que vous avez demandés avec les documents de l'administration. Elle nous permet aussi de vous communiquer les résultats au plus vite après la CAPD.

Prénom/ nom:			
Adresse mail et/ ou numéro de téléphone où vous joindre:			
Situation:			
□ titulaire			
☐ nomination provisoire			
□ en fermeture			
Barème			
AGS			
Nombre d'enfants de moins de 20 ans			
note			
Bonifications éventuelles (préciser)			
Total barème			

Liste de vos voeux					
Rang	Code	Intitulé du poste (ECOLE en particulier)	Rang	Code	Intitulé du poste (ECOLE en particulier)
1			16		
2			17		
3			18		
4			19		
5			20		
6			21		
7			22		
8			23		
9			24		
10			25		
11			26		
12			27		
13			28		
14			29		
15			30		

Remarques, précisions éventuelles:				

# auto évaluation mouvement



# Pour voir si j'ai bien tout compris....

### « Les règles du mouvement sont... »

- 1. internationales
- 2. départementales

### « Lors du mouvement, je postule... »

- 1.Sur une classe
- 2.sur un poste

### « Je peux postuler sur tous les postes... »

- 1. Oui, on mise sur le zèle du fonctionnaire
- 2. Non, certains sont réservés à ceux qui ont la spécialisation (CPC, PEMF, poste RASED, psycholoque...)

### « Je voudrais tenter l'ASH, sans partir en formation dès cette année... »

- 1. c'est interdit et réservé aux vieux enseignants!
- 2. c'est possible mais uniquement sur les options D et F, et vous serez nommé à titre provisoire

### Suis-je obligé de faire 30 vœux?

- 1. Oui, parce que c'est l' âge de notre secrétaire du SNUipp préféré.
- 2...Non, c'est 30 vœux possibles... vous ne pouvez demander que les postes qui vous intéresse vraiment ou même faire un vœu unique.

### Pour les postes fractionnés, dois-je saisir tous les postes d'une même association?

- 1.Oui
- 2.Non, vous saisissez seulement le poste principal (noté par un P)

### » Ah tiens, il y a des annexes au mouvement... »

- 1. Après tout ce ne sont que des annexes, et vous n'aimez pas les détours inutiles!
- 2. De plus en plus de postes ont des particularités qui sont indiquées dans ces annexes, il est bon de les consulter (aucune affectation n'est modifiée pour méconnaissance de ces informations.)

### « J'ai des doutes sur certains postes, j'hésite entre deux stratégies... »

- 1. Vous entrez vos postes à l'aveuglette, on dit que le hasard fait bien les choses
- 2. Vous contactez les copines et copains du SNUipp, vous passez les voir pour demander conseils...

### « J'ai déjà saisi mes vœux.... »

- 1. Ils sont définitifs donc évitez absolument les surcharges neuronales ou autres divertissements au moment de la saisie...
- 2. Vous pouvez modifier vos vœux jusqu'à la fermeture du serveur. Mais tout de même ne tapez pas n'importe quoi!

### Si je n'arrive pas à me connecter sur ma boîte i.prof que dois-je faire?

- 1. je renonce à faire des vœux et attends, déprimé(e), une affectation d'office sur l'ensemble du département...
- 2. Je préviens immédiatement l'administration par mail à l'adresse ce.ia64-col1d@ac-bordeaux.fr

### « Puis je être nommé à titre définitif même si mon barème est tout petit?

- 1. Non, on préfère les gros barème!
- 2. Oui, si vous obtenez un « poste classique » au premier mouvement.

# « Si j'obtiens un poste au premier mouvement, je serai à titre définitif, et avec mon petit barème je risque de me retrouver coincé »

- 1. Et avec les 41 annuités, vous risquez même d'y rester jusqu'au moins votre crise de la quarantaine.
- 2. C'est une forme de risque à mesurer, c'est une décision personnelle, mais il vaut mieux sans doute au premier mouvement choisir des postes désirés que par défaut .

### En cas d'égalité de barème, qui l'emporte?

- 1. Celui qui crie le plus fort
- 2. Les ex-aequo sont départagés par l'âge avec une priorité au plus ancien.

### Une CAPD, c'est...

- 1. Un Conclave Autorisé Pour Discuter du beau temps à venir pour les vacances
- 2. Une Commission Administrative Paritaire Départementale où siègent l'administration et les délégués des personnels et qui traite de la carrière des enseignants.

### Et si je n'obtiens aucun poste à l'issue du premier mouvement?

- 1. Vous êtes nommé(e) d'office à Cayenne.
- 2. Rendez vous au second mouvement en juin.



**05 59 80 28 27 snu64@snuipp.f**3– Vous avez entre 12 et 15 bonnes réponses : pas mal du tout, une carrière de délégués des personnels vous attend sans doute... inscrivez vous aux commissions du SNUipp
4– Vous avez plus de 16 bonnes réponses: faut pas pousser il n'y a que 15 questions.

puis n'hésitez pas; contactez les délégués du SNUipp- FSU 64

1 – Vous avez entre 0 et 5 bonnes réponses: Vous aviez vraiment la tête ailleurs, la pression de bien répondre aux questions vous a déstabilisé... Essayez encore!

2 – Vous avez entre 6 et 11 bonnes réponses : c'est pas si mal, relisez le dossier du SNUipp ... 
2 – Vous avez entre 6 et 11 bonnes réponses : c'est pas si mal, relisez le dossier du SNUipp ...

Vous l'aurez sans doute deviné, les bonnes réponses sont les réponses n°2.